

La justice réparatrice :

UN PROGRAMME POUR LES COMMUNAUTÉS

« Les communautés en santé ont un sentiment d'appartenance, de sécurité et de responsabilité les unes envers les autres ».

Lorsque nous pensons en termes de « communauté », il est possible que nous pensions à une région géographique ou à un voisinage. Nos communautés ne se limitent toutefois pas aux personnes qui résident dans un quartier en particulier mais elles incluent également les marchands, les travailleurs, les visiteurs et les amis.

Nous avons le droit de nous sentir en sécurité. La justice réparatrice aide les communautés à se sentir en sécurité et à jouir d'une capacité d'action collective en favorisant la participation active des membres de la communauté, suite à la perpétration d'un acte criminel.

Un acte criminel nous affecte tous et nous devons travailler ensemble pour redresser les torts et créer des communautés plus sûres. La justice réparatrice favorise la participation active des membres de la communauté en leur donnant l'occasion de :

- Assumer la responsabilité d'une justice communautaire et d'y participer activement
- Réfléchir aux causes des actes criminels et agir en ce sens
- Appuyer les victimes et s'assurer qu'il existe des options au sein de la communauté permettant au contrevenant de redresser les torts

La condition essentielle de la justice réparatrice consiste en une rencontre en personne entre la victime, le contrevenant et les membres de la communauté. Pendant cette rencontre, chaque partie a l'occasion de partager aux autres parties sa version des faits, ses préoccupations et ses sentiments relatifs à l'acte criminel perpétré. Menée par des facilitateurs formés, cette rencontre aide les parties à obtenir des renseignements sur l'acte criminel, à mieux connaître les autres parties et à identifier les démarches nécessaires pour redresser les torts. La rencontre se termine par une entente stipulant les démarches que le contrevenant s'engage à respecter en guise de réparation.

La justice réparatrice :

UN PROGRAMME POUR LES VICTIMES

« Les victimes ont le droit d'être entendues - elles méritent qu'on leur offre la chance d'aider à rétablir l'équilibre dans leur vie et dans leur communauté ».

Un bon nombre de victimes ont exprimé leur insatisfaction à l'endroit du système de justice actuel. Elles sentent que leurs besoins et que leurs préoccupations sont négligés en raison du rôle limité que jouent les victimes d'un acte criminel au sein du processus de justice pénale.

La justice réparatrice reconnaît que vous avez des besoins particuliers en tant que victime. Il s'agit de besoins comme :

- Pouvoir participer au processus et avoir l'occasion de partager votre expérience
- Obtenir la reconnaissance de votre expérience, de vos préoccupations et de votre souffrance
- Mieux comprendre les raisons qui ont motivé le contrevenant à commettre l'infraction

La justice réparatrice ne reconnaît pas seulement ces besoins, elle VOUS permet également de déterminer la meilleure façon de répondre à ces besoins. La condition essentielle de la justice réparatrice consiste en une rencontre en personne entre la victime, le contrevenant et les membres de la communauté. En tant que victime de l'incident, vous êtes un membre important du groupe. Toute personne autre que vous aurait de la difficulté à expliquer l'impact de l'incident. La rencontre vous permettra de :

- Obtenir l'appui de la communauté selon un processus structuré
- Rencontrer le contrevenant dans un environnement propice permettant d'exprimer vos sentiments et de poser des questions
- Exprimer vos peurs et vos inquiétudes et étudier comment les surmonter
- Indiquer comment redresser les torts causés par l'incident
- Obtenir des renseignements sur l'acte criminel, le contrevenant et le processus judiciaire

Il est normal que vous ne soyez pas à l'aise de rencontrer une personne qui vous a fait du tort. Il est également normal que le contrevenant se sente anxieux ou qu'il ait peur de vous rencontrer. Il est important de comprendre que la rencontre sera menée par des facilitateurs formés qui sont sensibles à vos besoins. L'objectif de cette rencontre est d'aider toutes les parties à obtenir des renseignements sur l'acte criminel, à mieux comprendre les autres parties et à identifier les démarches nécessaires pour redresser les torts. La rencontre se termine par une entente stipulant les démarches que le contrevenant s'engage à respecter en guise de réparation. Vos besoins et vos préoccupations sont au cœur de la démarche permettant de déterminer les mesures nécessaires pour redresser les torts.

« L'imputabilité, c'est accepter la responsabilité et entreprendre des démarches pour réparer les torts causés ».

Si vous perpétrez un crime dans notre système actuel, vous serez souvent blâmé, stigmatisé et puni.

La punition est souvent vue comme étant la seule façon de corriger un comportement et rien n'est fait pour vous rendre imputable de vos gestes.

Les actes criminels blessent les victimes, les communautés et les contrevenants et créent une obligation de redresser les torts. La justice réparatrice vous offre l'occasion de redresser les torts par le biais d'une rencontre en personne avec la victime et les membres de la communauté.

Cette rencontre vous permettra de :

- Accepter la responsabilité de vos gestes dans un environnement propice
- Participer activement pour déterminer les démarches permettant de redresser les torts
- Entendre de première main l'impact de votre geste sur certaines personnes
- Demander de l'aide pour résoudre les problèmes ayant contribué à votre geste

Il est normal de vous sentir anxieux ou d'avoir peur de rencontrer la personne à qui vous avez fait du tort. N'oubliez pas que la victime risque également d'être anxieuse de vous rencontrer. Il est important de comprendre que la rencontre sera menée par des facilitateurs formés qui sont sensibles à vos besoins. L'objectif de cette rencontre est d'aider toutes les parties à obtenir des renseignements sur l'acte criminel, à mieux comprendre les autres parties et à identifier les démarches nécessaires pour redresser les torts. La rencontre se termine par une entente stipulant les démarches que vous vous engagez à respecter en guise de réparation. Il peut s'agir d'un paiement en espèces, d'un service à la victime, de travaux communautaires ou de toute autre mesure acceptée par les parties présentes lors de la rencontre.

La justice réparatrice....

Qu'est-ce que c'est?

Au cours des dernières années, nous avons noté une diminution du niveau de confiance des gens à l'endroit de notre système de justice. Il existe une perception que les contrevenants ne sont pas imputables et que les victimes et la communauté n'ont que peu d'influence au sein du système de justice.

La justice réparatrice permet de réfléchir en termes d'actes criminels et de conflits. Elle nous force à étudier comment nous nous percevons en tant que collectivité, comment nous réagissons face aux actes criminels et comment nous rétablissons l'équilibre lorsqu'un crime est perpétré. La justice réparatrice peut prendre plusieurs formes selon les circonstances de l'affaire ainsi que les traditions et les préférences de la communauté visée.

Les modèles de réparation visent à rendre l'imputabilité du contrevenant plus significative, à redresser les torts causés par l'infraction, à favoriser la réinsertion du contrevenant au sein de la communauté et à favoriser un sentiment de guérison chez la victime et la communauté.

Nous méritons que nos besoins soient pris en compte par le système de justice. Nous méritons de pouvoir participer à un processus qui aidera à redresser les torts causés par un acte criminel, à prévenir de tels actes et à créer des communautés plus sûres et plus sécuritaires. La justice réparatrice n'a pas pour but de remplacer le système de justice existant. Une démarche réparatrice, cependant, permettra de répondre aux besoins qui ne sont pas souvent pris en compte par le système actuel. Il faudra des efforts énormes sur un bon nombre d'années pour réduire la récidive et pour accroître le niveau de satisfaction des victimes ainsi que la confiance du public à l'endroit du système. Nous devons trouver des moyens plus efficaces et plus intelligents pour accroître la sûreté de nos communautés.

Un des moyens permettant d'envisager une telle amélioration consiste à réfléchir en termes de conflits et d'actes criminels, tel qu'illustré par l'expression moderne « *justice réparatrice* ».

Les actes criminels BLESSENT.. La justice GUÉRIT

Pour de plus amples renseignements sur la justice réparatrice, veuillez communiquer avec :

Coordination de la justice réparatrice
Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse
C. P. 7, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L6
(902) 424-4222.

www.gov.ns.ca/just



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

ministère de la Justice